



RAPPORT D'ACTIVITE 2012

SOMMAIRE

A.	INTRODUCTION/ FAITS MARQUANTS	3
1.	Historique :.....	3
2.	Faits marquants :	4
3.	Le périmètre du syndicat.....	8
4.	L'objectif : la valorisation.....	9
B.	LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	11
1.	Répartition des tonnages en 2012	11
	<i>Répartition par catégorie de déchets et par Groupements de communes :</i>	12
2.	Le traitement des déchets ménagers et assimilés	14
	<i>Localisation et nature des traitements et valorisation (ensemble des producteurs).....</i>	14
	<i>Capacité des installations et tonnage traité par type de producteurs</i>	14
	<i>Nature des déchets traités par unité de traitement</i>	15
	a) Unité de valorisation énergétique de Villefranche sur Saone	15
	b) Chaufferie bois :	18
	c) Centre de stockage des déchets (CSDU) de Saint Etienne sur Chalaronne	18
	d) Le traitement des déchets verts.....	19
	e) Centre de stockage et de valorisation des déchets inertes (CET III)	20
	f) La collecte sélective	21
C.	LES INDICATEURS FINANCIERS	26
1.	Synthèse générale des comptes	26
2.	Prix des prestations	26
3.	Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat :	28
4.	Aides accordées à l'investissement en 2012 :	28
5.	Recettes de valorisation :	28
6.	Indicateurs financiers	29
3	RECAPITULATIF DES FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS.....	30
4	CONCLUSION	31

A. INTRODUCTION/ FAITS MARQUANTS

1. *Historique :*

Le SYNDICAT MIXTE est un établissement public intercommunal qui regroupe, à travers 14 groupements, 204 communes représentant environ 300 000 habitants, sur deux départements.

Depuis juin 2011, la Communauté de Commune Mâconnais Beaujolais (71) apporte ses déchets sur l'usine soit 2580 tonnes supplémentaires en 2012.

Il est né en 1978 de la volonté des élus, placés devant le problème difficile de l'élimination des déchets à la suite du remplissage de la décharge contrôlée de Villefranche/ Saône.

En 1981, une usine d'incinération a été construite permettant de traiter environ 35 000 tonnes de déchets par an. L'énergie produite était valorisée en chaleur grâce à la construction d'un réseau d'une longueur de 5500 mètres fournissant de la chaleur et de l'eau chaude à 3000 logements sociaux et 1000 m² de bureau.

Une première réflexion sur la collecte sélective conduit à la création d'une plate-forme de compostage des déchets verts afin d'assurer la valorisation organique de 14000 tonnes de végétaux qui finissaient auparavant en décharge ou dans l'usine d'incinération avec les ordures ménagères. Cette plate-forme de compostage a été ouverte en avril 1997.

Des contrats d'objectifs de collecte sélective sont signés entre les groupements de communes, le Syndicat Mixte et Eco- Emballage au mois de décembre 1998.

Le Syndicat mixte s'engageait dans le même temps, conformément aux plans départementaux, à compléter le dispositif de gestion des déchets par l'extension de son usine d'incinération en construisant en 2001 un second four de 6.5 tonnes à l'heure, et à la mise aux normes du traitement des fumées sur le four existant. L'énergie produite est valorisée via le réseau chaleur, la production de vapeur pour sécher les boues de la station d'épuration et la vente d'électricité.

Cet ensemble de dispositions a permis au Syndicat mixte et aux établissements de coopération intercommunale qui le composent de passer l'échéance légale de 2002, et d'assurer l'application des nouvelles normes de 2005.

Avec l'adoption du Grenelle de l'environnement, des objectifs chiffrés ont été définis sur :

- La réduction de la production des ordures ménagères et assimilés ;
- Le développement du recyclage matière et organique ;
- La limitation de la mise en décharge et de l'incinération.
-

Ces dispositions sont largement reprises par le Sytraival dans ses différentes activités.

2. Faits marquants :

En 2012 :

Broyage des encombrants :

Suite à la campagne de broyage des encombrants, réalisée en 2011 qui s'est révélée concluante, une installation provisoire de broyage des encombrants a été installée sur le Centre de stockage de Saint Etienne afin de broyer et cribler les encombrants et réaliser un produit combustible. La partie incinérable des encombrants représente 65% et a été traitée sur l'usine d'incinération de Villefranche sur Saone, la part de restante est enfouie sur place.



Partie fine en stockage



Partie incinérée à l'usine de Villefranche

Mise en balle des ordures ménagères :

Une aire de mise en balle a été aménagée sur une ancienne alvéole du centre de stockage de Saint Etienne sur Chalaronne. Durant l'arrêt technique de l'usine d'incinération de Villefranche en septembre 2012, une partie des ordures ménagères ont été mise en balle par un prestataire extérieur puis stockées temporairement pour être reprises durant cet hiver permettant d'une part de combler les périodes de faible charge de l'usine et d'autre part de valoriser de l'énergie supplémentaire.



Mise en place d'une unité de déferrailage des mâchefers :

Les mâchefers issus de l'incinération contiennent des métaux ferreux et non ferreux. Jusqu'à présent ces métaux étaient séparés sur la plate forme de maturation des mâchefers située à Bougoin Jallieu. Une unité de déferrailage a été mise en place sur l'usine d'incinération afin d'extraire in situ ces métaux sur l'usine.

Communication :

Dès la rentrée de septembre 2012, Mademoiselle Elodie Charveriat est intervenue dans les écoles en tant qu'ambassadrice du tri et a fait visiter les différents sites de traitement du SYTRAIVAL (l'usine d'incinération, la plate de compostage et le centre d'enfouissement technique).

En octobre 2012, l'acquisition d'un utilitaire a permis le transport du matériel d'animation et d'exposition.



Prévision 2013 :

Renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine d'incinération :

L'exploitation de l'usine d'incinération de Villefranche sur Saone a été confiée à CIDEME groupe TIRU pour une durée de 12 ans. Le contrat se terminant en novembre 2013, il convient de réaliser un appel d'offre pour désigner le futur exploitant.

Rénovation de l'usine :

Il est prévu en 2013 de faire un nettoyage complet des façades extérieures de l'usine ainsi que de repeindre les parties les plus rouillées.

Collectes sélectives :

Afin de compléter l'action de l'ambassadrice du tri qui intervient dans les écoles depuis 2012, un guide du tri sera disponible et distribué gratuitement aux collectivités qui en feront la demande.

Dans le cadre du pacte vert signé avec Eco-Emballages, un diagnostic sur la collecte du verre par collectivité va être réalisé en 2013. Suite aux résultats de cet état des lieux, un plan d'action sera proposé.

Communication :

Un nouveau site internet sera mis en ligne début 2013. Des roll up présentant le SYTRAIVAL et les différentes filières de valorisation des déchets seront réalisés et mis à disposition des collectivités.

3. Le périmètre du syndicat



4. L'objectif : la valorisation

L'activité du SYTRAIVAL se décompose en quatre secteurs de compétence bien distincts avec pour chacun d'entre eux une comptabilité autonome :

- l'incinération ;
- la collecte sélective ;
- le compostage des déchets verts ;
- la valorisation des déchets inertes.

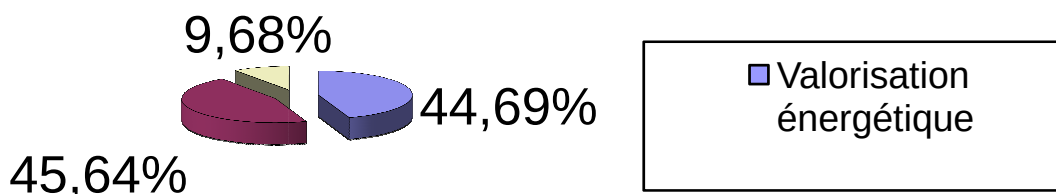
A périmètre constant (sans les C.C de Tarare et Amplepuis Thizy), les groupements de communes composant le SYTRAIVAL ont collecté et traité en 2012 , 146 729 tonnes de déchets ménagers soit un tonnage stable par rapport à 2011.

Soit environ 550 KG par an et par habitant

Pour bien prendre conscience des enjeux pour les collectivités, ceci représente par habitant et par an les quantités suivantes en % :

Ordures ménagères	41 %
Verre	6 %
Journaux Magazines	4 %
Emballages légers	2.5 %
Multi matériaux (emballages+ journaux)	7 %
Déchets Verts	13 %
Gravats	8 %
Ferraille	2 %
Cartons	1.5%
Bois	3 %
Encombrants	11 %
D3E	1 %
Déchets dangereux	p.m
Pneus	p.m.

Actuellement la valorisation représente 90.3 % des entrants, soit une augmentation de 3.4% par rapport à 2011 qui se décomposent en :



La valorisation énergétique :

L'énergie produite par l'incinération des ordures ménagères est valorisée comme suit :

- o Réseau de chaleur : 27 106 MWh en augmentation de + 50% avec une rigueur climatique plus forte de (+ 15%) et permet d'économiser 2000 Tonnes équivalent pétrole (TEP) et de substituer 4900 tonnes de CO2 liées à la combustion d'énergie fossile.
- o Séchage des boues de station d'épuration : 1 345 MWh en diminution de -15%. Le sécheur des boues stations est à l'arrêt depuis mi 2012 et permet d'économiser 115 Tonnes équivalent pétrole (TEP) et de substituer 300 tonnes de CO2.
- o Production électrique : 20 166 MWh soit 36% de plus qu'en 2011 malgré l'arrêt du turbo alternateur au 1^{er} trimestre 2012 et permet d'économiser 1 362 Tonnes équivalent pétrole (TEP) et de fournir l'équivalent de la consommation électrique de 21 066 foyers (hors chauffage)

La valorisation matière :

La valorisation matière provient du tri des déchets collectés en porte à porte, en points d'apports volontaires, des déchèteries ou des matières recyclables en sortie de l'usine d'incinération. Les matières valorisées par le Sytraival sont :

- o Collecte sélective (Verre, emballages légers, journaux) : 23 824 tonnes qui se recycle et permet d'économiser des matières premières et de l'énergie ;
- o Déchets verts : 21570 tonnes qui se transforment en 10 800 tonnes d'amendement organique utilisé dans l'agriculture ;
- o Les gravats : 9220 tonnes sont concassés et triés afin d'être réutilisés en matériaux de substitution sur les chantiers de travaux publics ;
- o Le mâchefer : 16 200 tonnes produit issu de l'incinération qui selon des critères chimiques peuvent être valorisés en sous couche routière ;
- o Les Déchets électriques, électroniques : 2206 tonnes qui sont démantelés et recyclés

B. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Répartition des tonnages en 2012

La répartition des tonnages par nature et par groupement de communes est présentée dans le tableau ci-après :

	Villefranche	Val de Saône	Nizerand Morgon	Beaujolais Azergues	Vauxonne	Arbresle	Saône Dombes	Bois d'Oingt	Beaujeu	Haute Vallée Azergues	Haut Beaulonais	Thoissey	Amplepuis Thizy	Tarare	Total
Ordures ménagères	13478	4665	929	8545	2369	6800	9844	3613	2850	1361	866	6121	5080	5233	71753
Verre	1100	950	192	1200	461	1106	1317	614	890	196	164	1118	685	658	10651
Journaux magazines	0	500	96	858	0	0	897	403	302	135	104	641	491	470	4896
Emballages légers	0	218	46	861	0	0	697	176	125	64	39	334	315	397	3271
Multimatériaux	2007	0	0	0	394	2098	0	0	0	0	0	170	0	0	4669
Déchets verts	3098	1412		3599		2512	4838	958	622	227	0	3571	955	1045	22837
Gravats	3245	830		2432		1917	2297	798	795	142	63	2311	446	1264	16540
Ferraille	407	177		402		407	432	233	215	118	65	349	230	296	3329
Cartons	494	612		310		279	240	193	271	66	26	331	137	200	3160
Bois	1338	612		915		950	0	481	504	179	98	997	559	842	7476
Encombrants	1962	888		2471		1902	2961	1034	1252	478	164	1647	1011	1566	17336
Pneus	0	10		0		0	0	0	0	0	10	18	0	32	70
D3E	359	133		164		252	275	141	168	61	39	248	231	137	2206
DDM	96	39		49		57	99	21	24	9	8	76	44	35	558
Total des déchets valorisables	27 582	11 046	1 263	21 806	3 224	18 280	23 897	8 664	8 018	3 036	1 645	17 932	10 184	12 176	168 753
Ordures ménagères	48,9%	42,2%	73,5%	39,2%	73,5%	37,2%	41,2%	41,7%	35,5%	44,8%	52,6%	34,1%	49,9%	43,0%	42,5%
Verre	4,0%	8,6%	15,2%	5,5%	14,3%	6,1%	5,5%	7,1%	11,1%	6,5%	10,0%	6,2%	6,7%	5,4%	6,3%
Journaux magazines	0,0%	4,5%	7,6%	3,9%	0,0%	0,0%	3,8%	4,6%	3,8%	4,4%	6,3%	3,6%	4,8%	3,9%	2,9%
Emballages légers	0,0%	2,0%	3,7%	3,9%	0,0%	0,0%	2,9%	2,0%	1,6%	2,1%	2,4%	1,9%	3,1%	3,3%	1,9%
Multimatériaux	7,3%				12,2%	11,5%						0,9%			2,8%
Déchets verts	11,2%	12,8%	0,0%	16,5%	0,0%	13,7%	20,2%	11,1%	7,8%	7,5%	0,0%	19,9%	9,4%	8,6%	13,5%
Gravats	11,8%	7,5%	0,0%	11,2%	0,0%	10,5%	9,6%	9,2%	9,9%	4,7%	3,9%	12,9%	4,4%	10,4%	9,8%
Ferraille	1,5%	1,6%	0,0%	1,8%	0,0%	2,2%	1,8%	2,7%	2,7%	3,9%	3,9%	1,9%	2,3%	2,4%	2,0%
Cartons	1,8%	5,5%	0,0%	1,4%	0,0%	1,5%	1,0%	2,2%	3,4%	2,2%	1,6%	1,8%	1,3%	1,6%	1,9%
Bois	4,8%	5,5%	0,0%	4,2%	0,0%	5,2%	0,0%	5,6%	6,3%	5,9%	5,9%	5,6%	5,5%	6,9%	4,4%
Encombrants	7,1%	8,0%	0,0%	11,3%	0,0%	10,4%	12,4%	11,9%	15,6%	15,8%	10,0%	9,2%	9,9%	12,9%	10,3%
Pneus	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%	0,1%	0,0%	0,3%	0,0%
D3E	1,3%	1,2%	0,0%	0,8%	0,0%	1,4%	1,2%	1,6%	2,1%	2,0%	2,4%	1,4%	2,3%	1,1%	1,3%
DDM	0,3%	0,4%	0,0%	0,2%	0,0%	0,3%	0,4%	0,2%	0,3%	0,3%	0,5%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

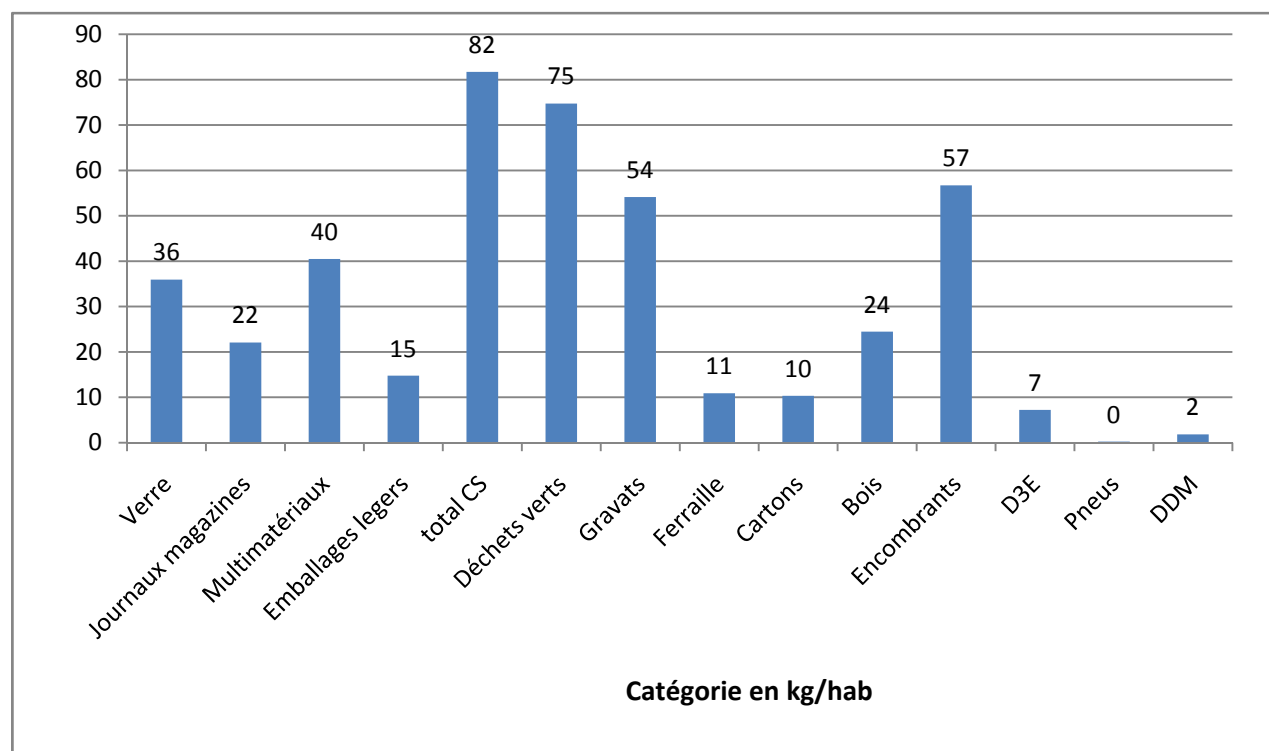
* Déchets collectés sur les déchetteries

Les déchetteries sont gérées par les Communautés de Communes. Il en existe 18 qui collectent 73 500 tonnes soit 43 % du tonnage traité par le syndicat.

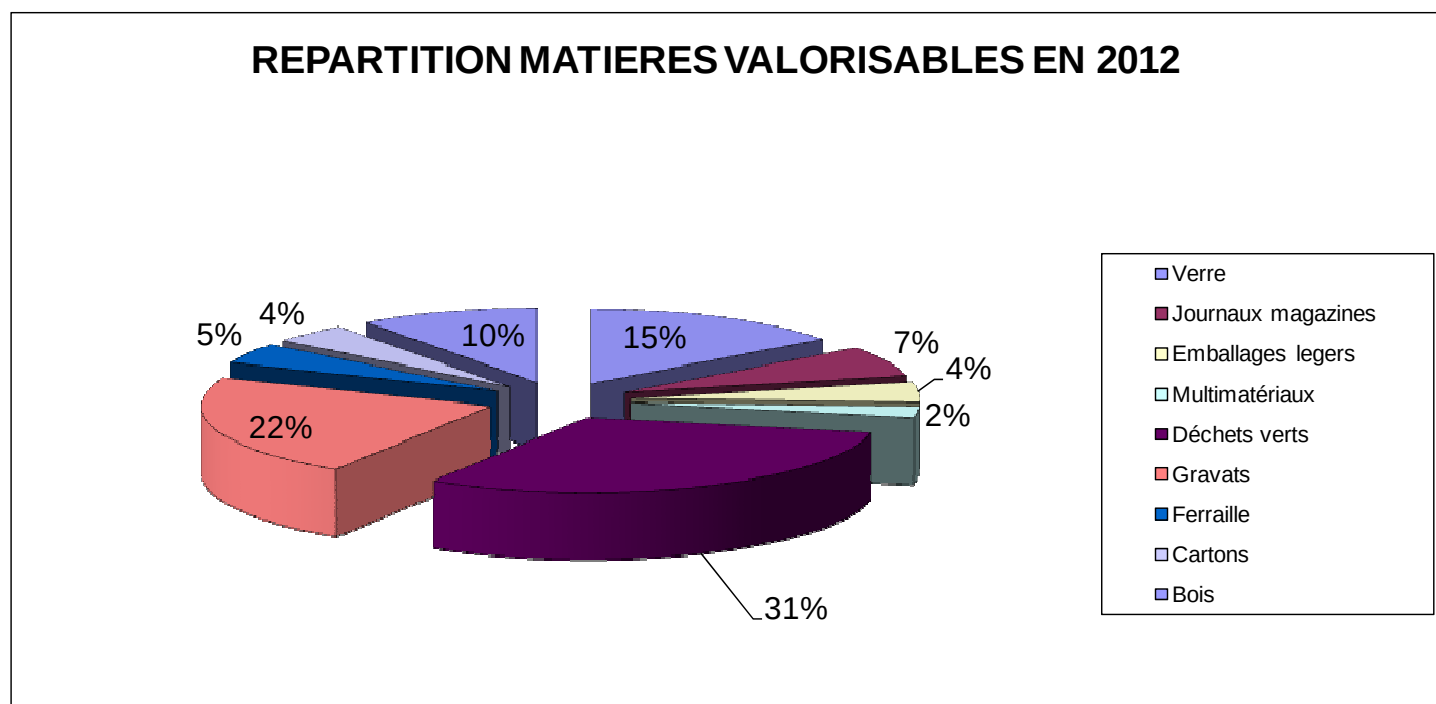
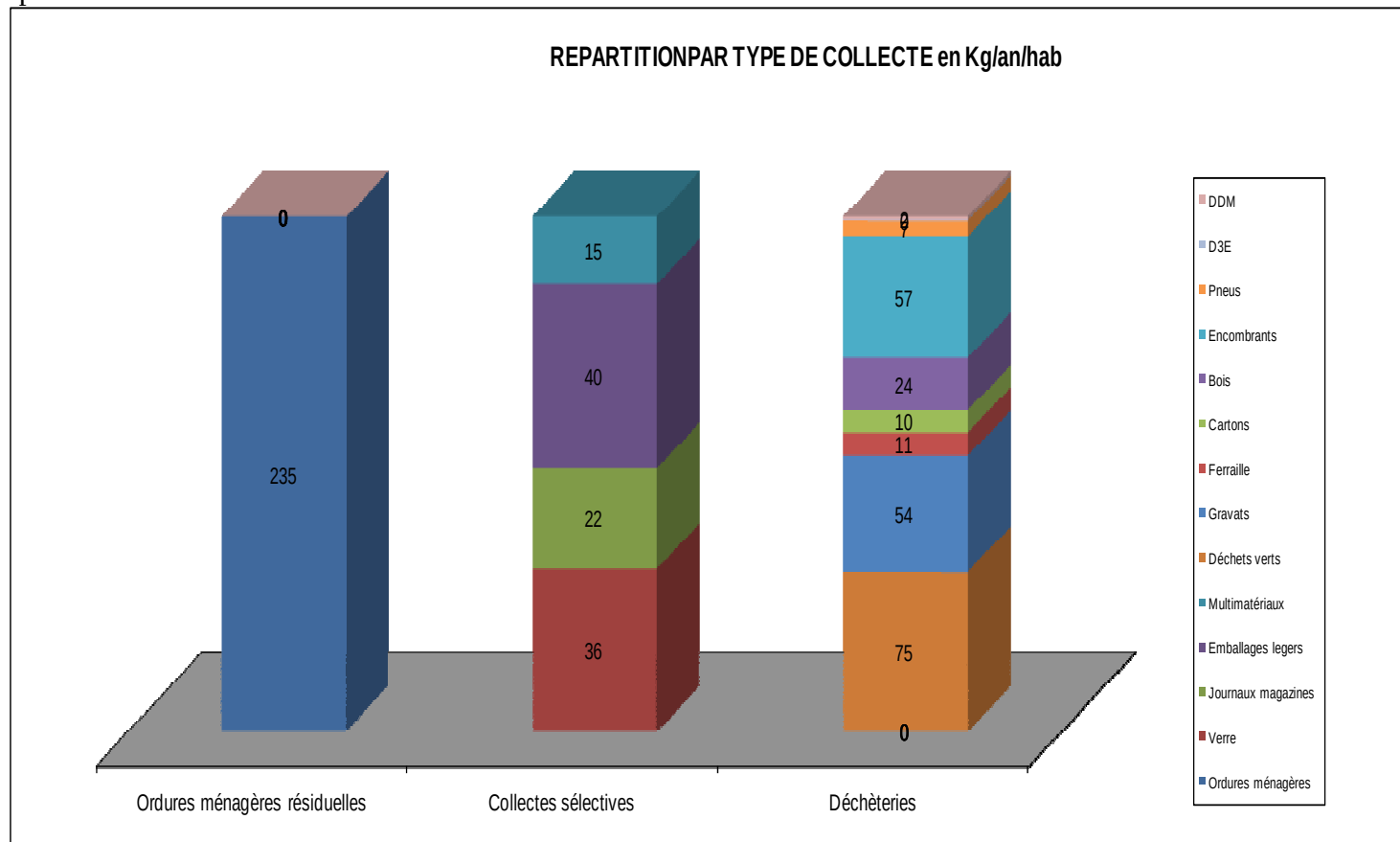
Répartition par catégorie de déchets et par Groupements de communes :

en Kg/an/habitant	Villefranche	Val de Saône	Nizerand Morgon	Beaujolais Azergues	Vauxonne	Arbresle	Saône Dombes	Bois d'Oingt	Beaujeu	Haute Vallée Azergues	Haut Beaujolais	Thoissey	Amplepuis Thizy	Tarare	Total
population municipale (INSEE 2006)	49588	17131	4090	36469	11018	34435	41559	15367	12037	5841	4212	30458	20864	22568	305637
Ordures ménagères	272	272	227	234	215	197	237	235	237	233	205	201	243	232	235
Verre	22	55	47	33	42	32	32	40	74	34	39	37	33	29	35
Journaux magazines		29	23	24	0		22	26	25	23	25	21	24	21	22
Multimatériaux	40				36	61								18	40
Emballages légers		13	11	24	0		17	11	10	11	9	11	15	0	15
total CS	63	97	82	80	78	93	70	78	109	68	73	69	71	68	80
Déchets verts	62	82		99		73	116	62	52	39		117	46	46	75
Gravats	65	48		67		56	55	52	66	24	15	76	21	56	54
Ferraille	8	10		11		12	10	15	18	20	15	11	11	13	11
Cartons	10	36		9		8	6	13	23	11	6	11	7	9	10
Bois	27	36		25		28		31	42	31	23	33	27	37	24
Encombrants	40	52		68		55	71	67	104	82	39	54	48	69	57
D3E	7	3		3		5	6	3	3	1	1	5	11	1	7
Pneus											2		0	6	0
DDM	2	2		1		2	2	1	2		2	2	1	2	2
Total des déchets	556	645	309	598	293	531	575	564	666	520	391	589	488	540	552

La dernière campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères réalisée par l'ADEME en 2007 a déterminé les ratios nationaux suivant : Ordures ménagères résiduelles : 316 kg collectés /habitant /an ; Verre : 29 kg collectés/habitant/an ; Matériaux secs collectés sélectivement (emballages légers et journaux magazines) : 46 kg collectés/habitant /an.



La répartition par type de collecte et la répartition par matières valorisables sont présentées ci-après :



2. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Localisation et nature des traitements et valorisation (ensemble des producteurs)

Unité de traitement	Déchets traités en 2007	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2008	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2009	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2010	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2011	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2012	% par rapport Année précédente
Usine d'incinération	82 220 t	0.15%	81 755 t	- 0.5 %	82 730 t	+ 1%	79 515 t	-3.9%	77 146 t	-3%	83 640 t	+8%
Centre de stockage des déchets ménagers de Sytraival	12 623 t	- 31%	14 682 t	16.3%	14 447 t	-2%	11 611 t	-19.6%	8 253 t	-29%	3 185 t	- 61%
Centre d'enfouissement hors syndicat	1 282 t	27 %	979 t	- 23.6%	592 t	-40%	1381 t	133%	4 262* t	+ 208%	989 t	- 331
Unité de valorisation des déchets inertes d'Arnas	19 500 t	10 %	8036 t	- 58 %	8052 t	0%	7 821 t	-2.9%	7 641 t	- 2.3%	9 219 t	+ 17%
Usine d'incinération hors syndicat							455 t		2 096 t	+360%	1 266 t	-39%
Centres de compostage	23 697 t	10 %	26 580 t	12%	24 174 t	-9%	21 398 t	-11.5%	19 284 t	+ 11%	21 568 t	9%
TOTAL en tonnes	139 322	-1.6%	132 032	- 5.23%	129 995	-2%	122 181	-6.4%	118 682	- 2.9%	119 373	+0.6%

*Déroulement lié à l'incendie du TGBT

Capacité des installations et tonnage traité par type de producteurs

	Incinération	Stockage	Valorisation des inertes	Compostage	Centre de tri
Capacité réglementaire des installations (t/an)	86 700 t	15 000 t			
Tonnages effectivement traités en 2012					
Tonnage traité des collectivités du syndicat	69 639 t	2 142 t	10 971 t (1)	19 323 t	23 824 t
Tonnage déchets non ménagers	6 149 t	1 043 t		2 245 t	
Tonnages des collectivités clientes	7 852 t				

(1) Tous les groupements de communes n'adhèrent pas à ce service.

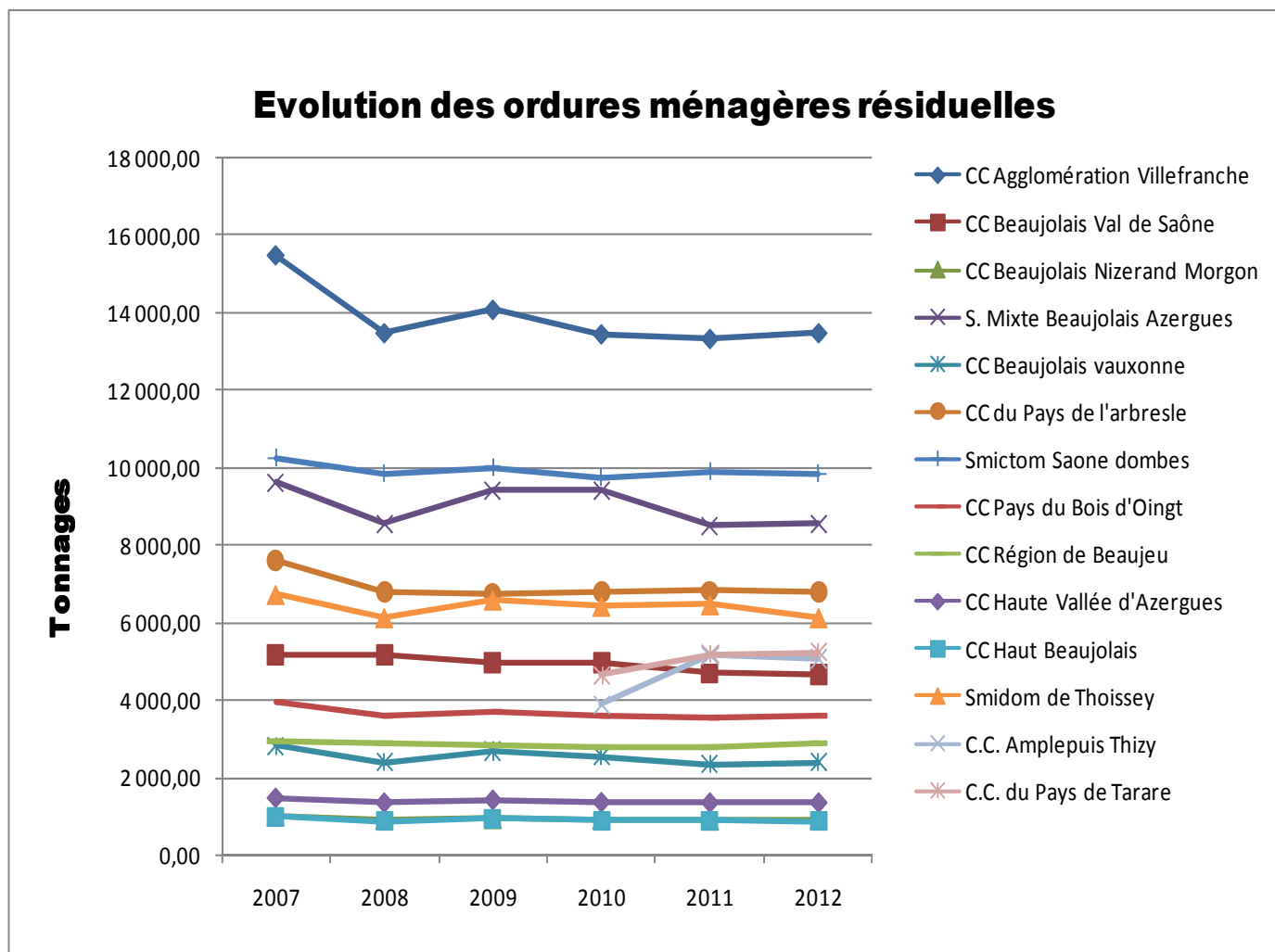
Nature des déchets traités par unité de traitement

a) Unité de valorisation énergétique de Villefranche sur Saone

L'unité de valorisation énergétique de Villefranche sur Saone a traité à 74 % des ordures ménagères résiduelles qui proviennent à 90 % du périmètre du syndicat.

A périmètre constant, on observe que la tendance à la baisse de la production des ordures ménagères résiduelles observées les précédentes se stabilise avec une variation de - 0.19 % entre 2012 et 2011 au lieu de 2.2% entre 2011 et 2010.

Un habitant produit en moyenne 235 kg/ an (valeur stable) avec une valeur maximale annuelle de 272 kg/habitant (CA de Villefranche sur Saône au lieu de 269 kg/an en 2010) et une valeur minimale constante à 197 kg/an (CC du Pays de l'Arbresle). Au niveau national le ratio est de 316 kg/hab (valeur 2007).



Nature des déchets traités sur l'unité :

	OM r	Déchets assimilables aux OMR	Déchets d'activité de soins	Boues de STEP	Refus de tri	TOTAL
2009	79 484	1 200	623	963	460	82 730
2010	76 588	601	757	513	1 056	79 515
2011	73 445	1 066	805	1 004	826	77 146
2012	77 490	4 045	901	393	811	83 640

L'unité valorise l'énergie produite à travers :

- un réseau de chaleur installé depuis 1984, rénové et étendu en 2009;
- un réseau de vapeur qui alimente la station d'épuration ;
- par la vente depuis 2002 d'électricité à EDF.

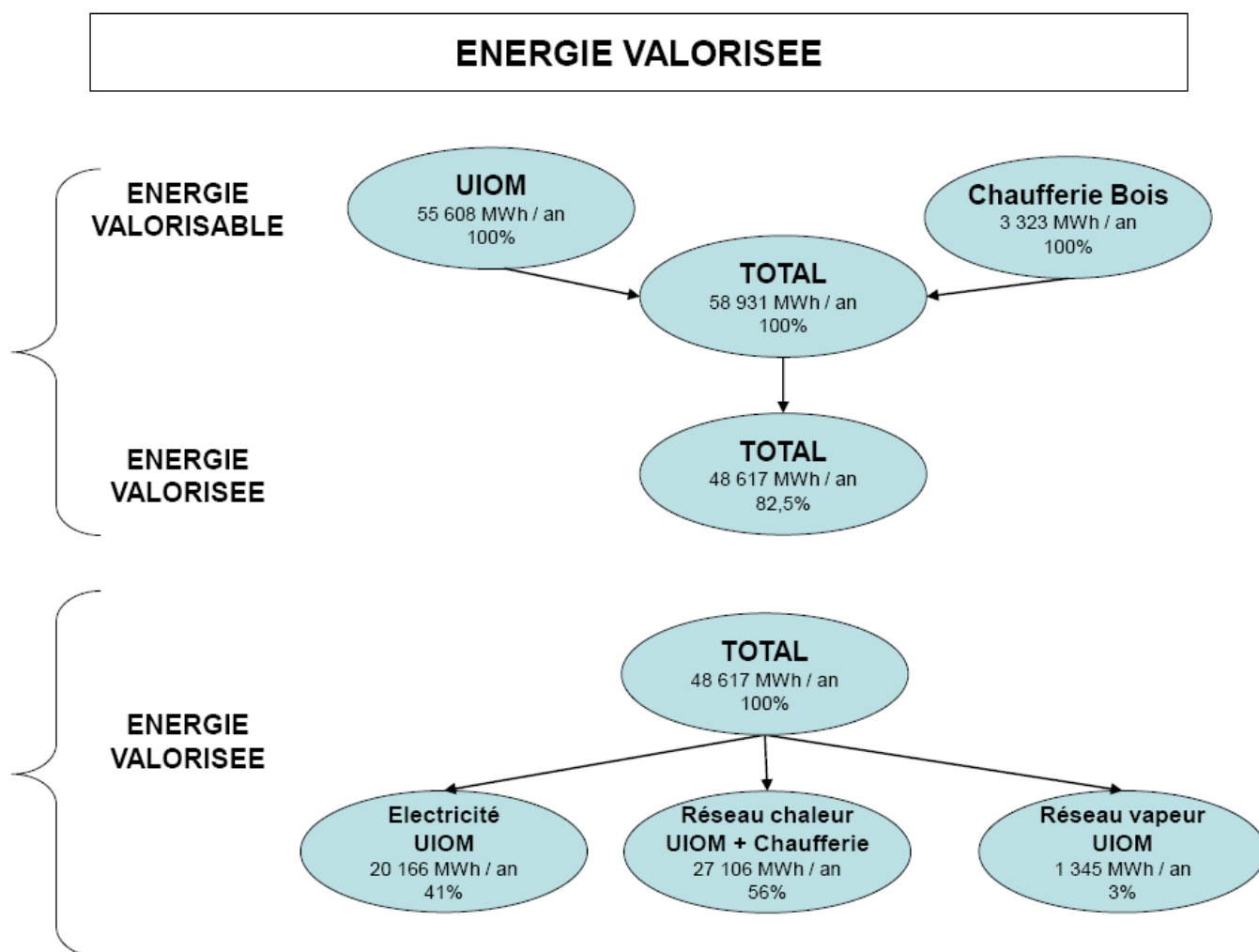
Ventes de chaleur (MWH)		Commentaires
2000	21 667	On constate que les besoins énergétique du réseau ont baissé de -30% depuis l'origine du réseau et de -20% entre 2003 et 2006. Cette baisse est due à des hivers moins rigoureux et aux efforts d'isolation des bâtiments. Depuis l'arrêt du réseau en 2002, des fuites répétées sur les parties en fonte diminuent la disponibilité du réseau. D'où la prise de décision de rénover le réseau.
2001	16 232	
2002	14 667	
2003	15 555	
2004	8 826	
2005	14 921	
2006	11 900	
2007	13 830	
2008	15 162	
2009	8 037	Travaux de rénovation du réseau et extension
2010	20 898	Mise en route du réseau rénové
2011	17 677	Stabilisation de la vente de chaleur. Rigueur climatique plus faible qu'en 2010
2012	27 106	En augmentation de + 50% avec une rigueur climatique plus forte de (+ 15%)

La production de vapeur est stable par rapport à 2010.

Tonnage annuel de vapeur		Evolution Année de base 2003
2003	227 641	
2004	221 646	- 2,63%
2005	237 599	4,37%
2006	244 209	7.3 %
2007	239 054	5 %
2008	232 718	2.23 %
2009	229 850	0.97%
2010	223 246	-1.93%
2011	223 619	-1.77%
2012	242 455	+ 6.5%

La quantité de vapeur produit 161 893 MWh/an d'énergie qui vont être utilisé au fonctionnement de l'usine, à la production de chaleur et d'électricité ainsi qu'au séchage des boues de la station d'épuration.

Le calcul de l'efficacité énergétique selon la circulaire ministérielle du 6 avril 2010 est en moyenne sur l'année 2012 de 63,4%. On observe un taux supérieur à 60% malgré l'absence de vente d'électricité durant les premiers mois de 2012 lié à l'incendie du TGBT.



Au bilan le SYTRAIVAL a vendu :

- 20 166 MWh à EDF au lieu de 14 837 MWh en 2011 soit une augmentation de 35% (incendie du TGBT en 2011).
- 27 106 MWh de chaleur au lieu de 17 671 MWh en 2011, une vente en augmentation de 50% avec une rigueur climatique plus forte.
- 1 345 MWh de vapeur à la station d'épuration au lieu de 3 433 MWh en 2011 soit une baisse liée à l'arrêt du séchage des boues de station d'épuration depuis juillet 2012.

Résidus issus de l'incinération :

- Les mâchefers (16 398 T) soit 196 kg par tonnes de déchets incinérés sont valorisés en sous-couche routière, après déferrailage et récupération des non ferreux, ou en travaux de réhabilitation de centres de stockage.
- Les cendres d'incinération (2 778 T), soit 33,21 kg par tonnes de déchets incinérés, issues de l'épuration des fumées sont stockées après un traitement de solidification stabilisation dans un centre de stockage des déchets dangereux.

b) Chaufferie bois :

La mise en route a eu lieu en novembre 2010. Cette chaufferie bois a pour vocation d'apporter une énergie complémentaire au réseau de chaleur.

En 2012, la chaufferie bois a fonctionné 3 230 h et a fourni près de 10% (4 341 MWh soit 1 527 tonnes de bois) de l'énergie annuelle délivrée au départ du réseau.

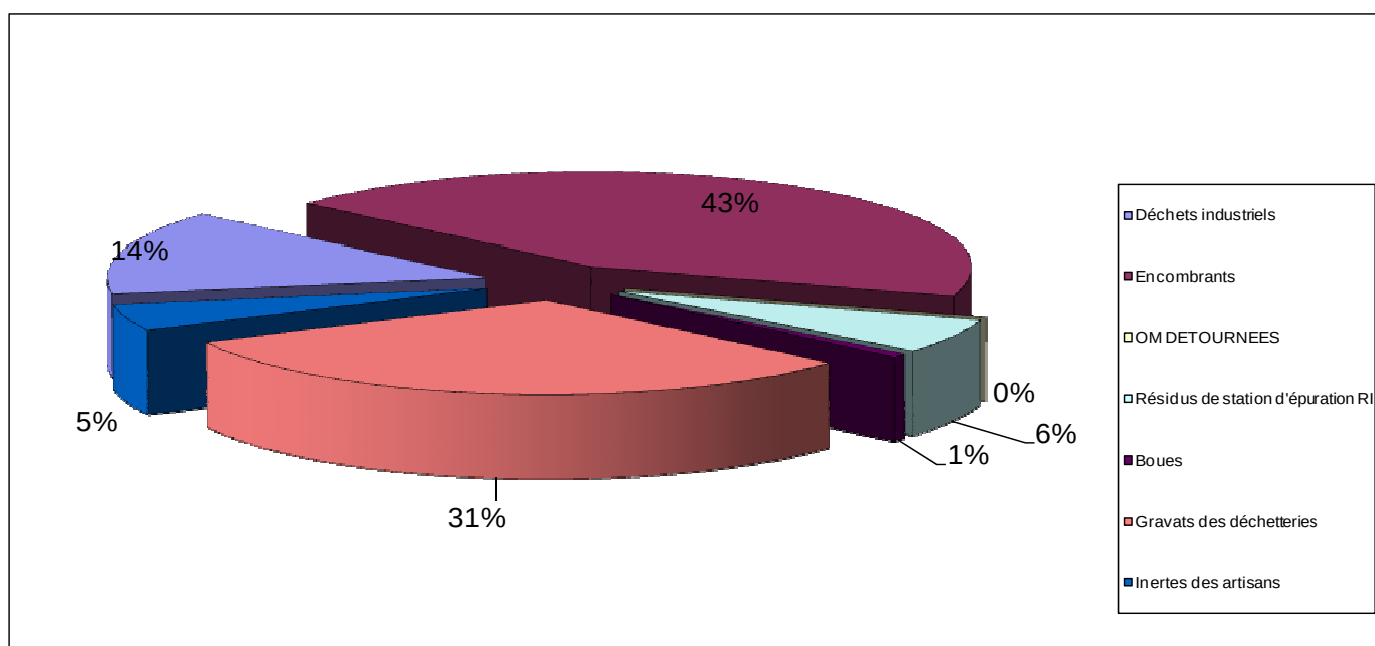
c) Centre de stockage des déchets (CSDU) de Saint Etienne sur Chalaronne

Le centre de stockage de Saint Etienne sur Chalaronne a pour vocation de traiter d'une part les résidus qui ne peuvent ni être recyclés ni être incinérés, et d'autre part prendre en charge les ordures ménagères lors des arrêts de l'incinérateur. Afin de limiter les apports sur le centre et d'optimiser l'unité d'incinération, une opération de mise en balle des ordures ménagères lors de l'arrêt technique de l'usine a été réalisé ainsi que le broyage d'une partie des encombrants.

	O M	Encombrants	Déchets industriels banals	Boues de STEP	Inertes	TOTAL
2003	2 335 T	1 841 T	579 T	0	1 635 T	6 390 T
2004	1 880 T	7 050 T	830 T	643 T	1 701 T	12 104 T
2005	3 259 T	7 233 T	1 677 T	288 T	2 296 T	14 753 T
2006	6 015 T	7 475 T	4 635 T	288 T	2 633 T	21 047 T
2007	3 797 T	7 267 T	1 325 T	229 T	2 898 T	15 521 T
2008	3 381 T	9 180 T	1 630 T	518 T	3 356 T	18 038 T
2009	1098 T	11 746 T	1 168 T	435 T	3 703 T	18 150 T
2010	1082 T	9 177 T	1 040 T	295 T	3 840 T	15 434 T
2011	309 T	6 541 T	1 007 T	396 T	2 863 T	11 116 T
2012	0 T	2 142 T	716 T	327 T	1 752 T	4 937 T

On observe une diminution des déchets réceptionnés par rapport à 2011 liée l'arrêt des tonnages d'ordures ménagères enfouis et à la baisse des encombrants.

La répartition des tonnages par catégorie est la suivante :



d) Le traitement des déchets verts

La plate forme de compostage d'Arnas :

Le tableau ci-contre présente l'évolution des tonnages par année.

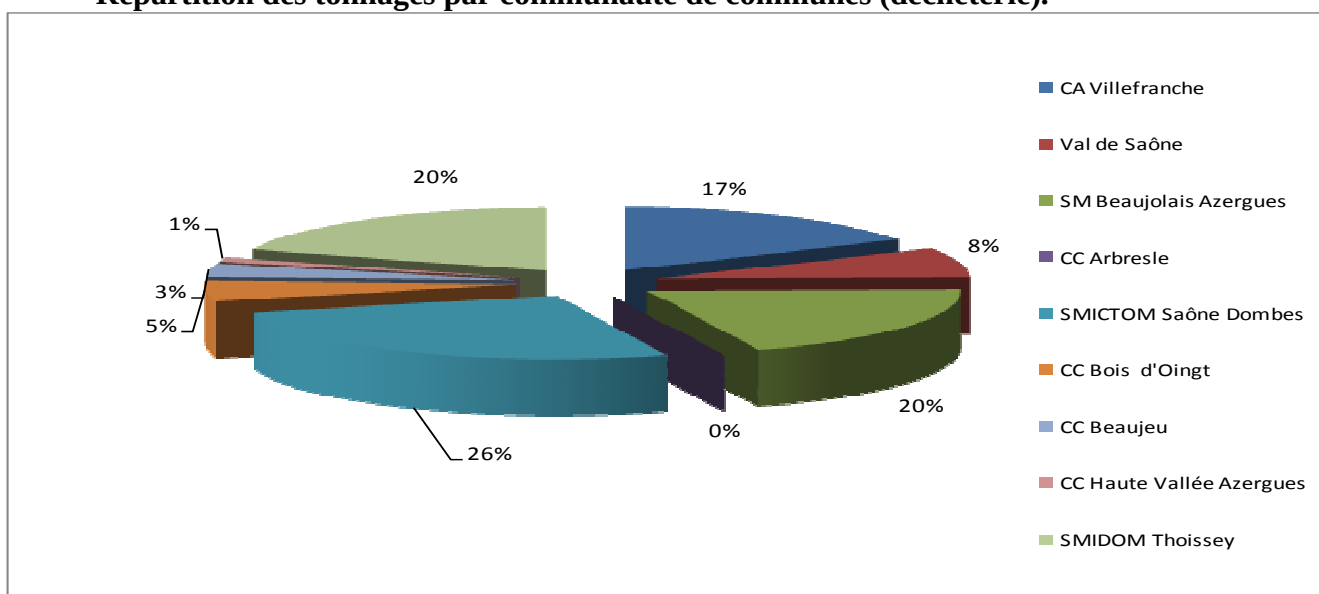
	Tonnage déchets verts	Volume déchets verts	Production Compost
1997	6 344,21	3 1721,05	1 903
1998	10 861,23	54 306,15	3 258
1999	13 052,59	65 262,95	3 916
2000	13 116,59	65 582,95	3 935
2001	13 950,02	69 752,60	4 185
2002	12 954,00	64 770,00	3 886
2003	13 185,00	65 925,00	3 956
2004	18 194,00	90 970,00	5 059
2005	16 285,00	81 425,00	4 000
2006	18 662,50	93 312,50	7 005
2007	15 026,00	75 130,00	7 370
2008	13 341,46	66 707,30	5 730
2009	11 051,00	55 255,00	7 831
2010	9 922,00	49 610,00	5 682
2011	9 677,00	48 385,00	5 291
2012	11 773,75	58 870,00	6 475
Total	207 396,47	1 036 986	79 482
Moyenne	12 962,27	64 812	4 968

Les plates formes externes :

Le tonnage traité sur la plate-forme d'Arnas a diminué suite aux détournements des déchets verts sur deux autres plates-formes à Reyrieux (4 496 T) et à Baneins (5 299 T) exploitées par des agriculteurs qui valorisent le compost produit directement dans leurs champs.

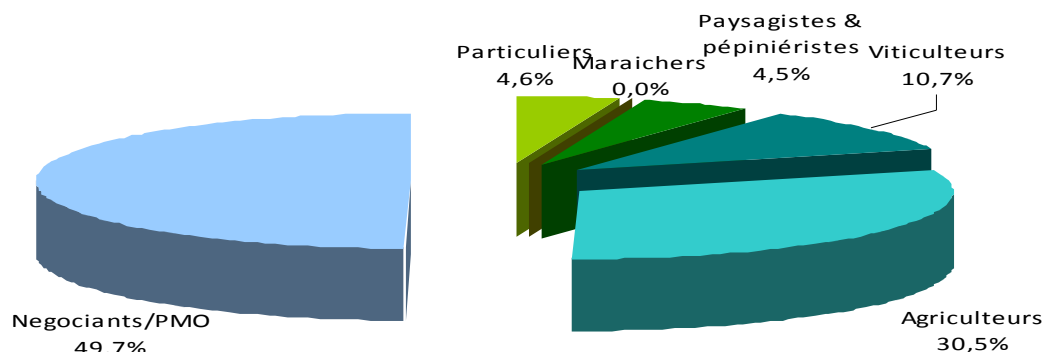
Les déchets verts proviennent essentiellement des déchèteries (84 %), des artisans (10 %) et des services d'espaces verts des collectivités (6%).

Répartition des tonnages par communauté de communes (déchèterie).



Sur la plate-forme d'Arnas, la vente de compost se répartit de la manière suivante :

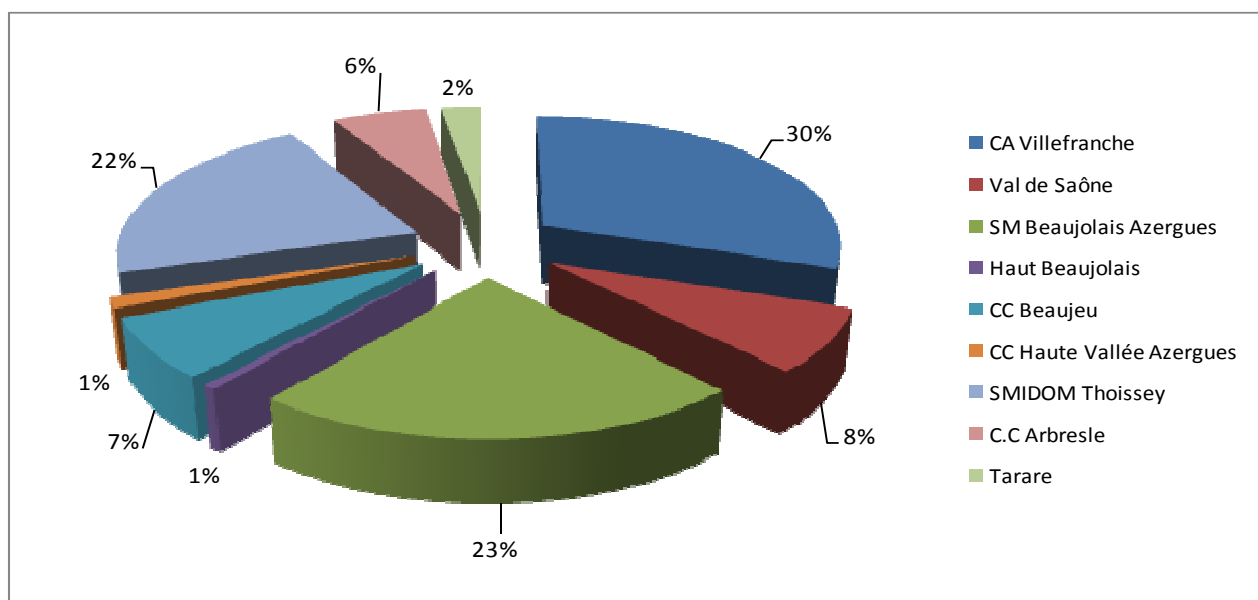
Pourcentage des ventes par catégorie d'acheteur



Légende : P.M.O : Producteur de Matière Organique

e) Centre de stockage et de valorisation des déchets inertes (CET III)

Le tonnage réceptionné en 2012 est de 10 971 t en provenance des déchetteries



Le centre de stockage et de valorisation des déchets inertes permet, à partir des déchets de démolition, de produire des matériaux (sable, tout venant, terre...) par du broyage, concassage et du tri, qui sont recyclés en BTP. Avec du compost, la terre peut servir de terre végétale.

f) La collecte sélective

Le SYTRAIVAL a comme compétence la reprise et la valorisation des déchets collectés dans les bornes d'apport volontaire ou en porte à porte. La collecte est sous la responsabilité des groupements de communes.(hors verre et journaux magazines en points d'apport volontaire)

La collecte est majoritairement effectuée en apport volontaire, certaines communautés de communes sont en collecte en porte à porte : CC du Pays de l'Arbresle, CC Haute Vallée d'Azergues, CC Beaujolais Vauxonne, Syndicat Mixte Beaujolais Azergues, la Communauté de l'agglomération de Villefranche et une partie du SMICTOM Saône Dombes.

Le marché de collecte des bornes de collecte sélective pour le verre est actuellement réalisé par la société GUERIN. Les déchets d'emballages légers sont collectés par différents prestataires et en régie directe. Depuis Mars 2010, les collectes sélectives sont regroupées sur le quai de transfert de Véolia situé à Villefranche avant d'être acheminés sur le centre de tri de Véolia à Rillieux. La collecte des journaux magazines est réalisée par la société GUERIN et acheminée, après un tri sommaire effectué directement sur le quai de transfert de Villefranche, à la papèterie de Golbey dans les Vosges.

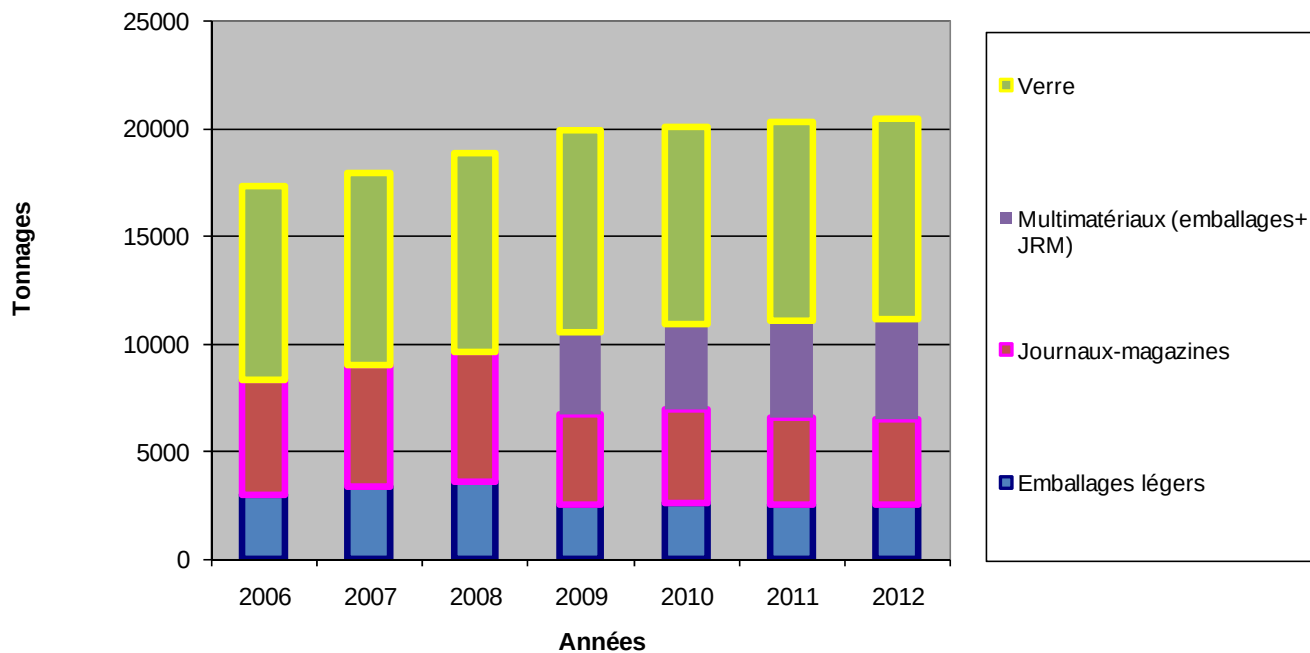
Evolution des tonnages collectés :

	En 2008		En 2009		En 2010		En 2011		En 2012	
Matériaux	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1
Verre	9243	3.5%	9346	1.1%	9 159	-2%	9 225	0,72%	9307	0.9
Emballages légers	3569	6.1%	2507	* NS	2628	4.8%	2523	-4.2%	2560	1.5
Journaux magazines	6030	6.8%	4219	* NS	4299	1.9%	4070	-5.6%	3921	-3.7
Journaux et emballages en mélange			3788		3969	4.8%	4 491	13.1%	4 670	4
TOTAL COLLECTE SELECTIVE	18 841	5.0%	19 860	5.4%	20 055	1%	20 309	1.3%	20 457	0.7

* non significatif : une partie des matériaux sont comptabilisés dans la rubrique Journaux et emballages en mélange.

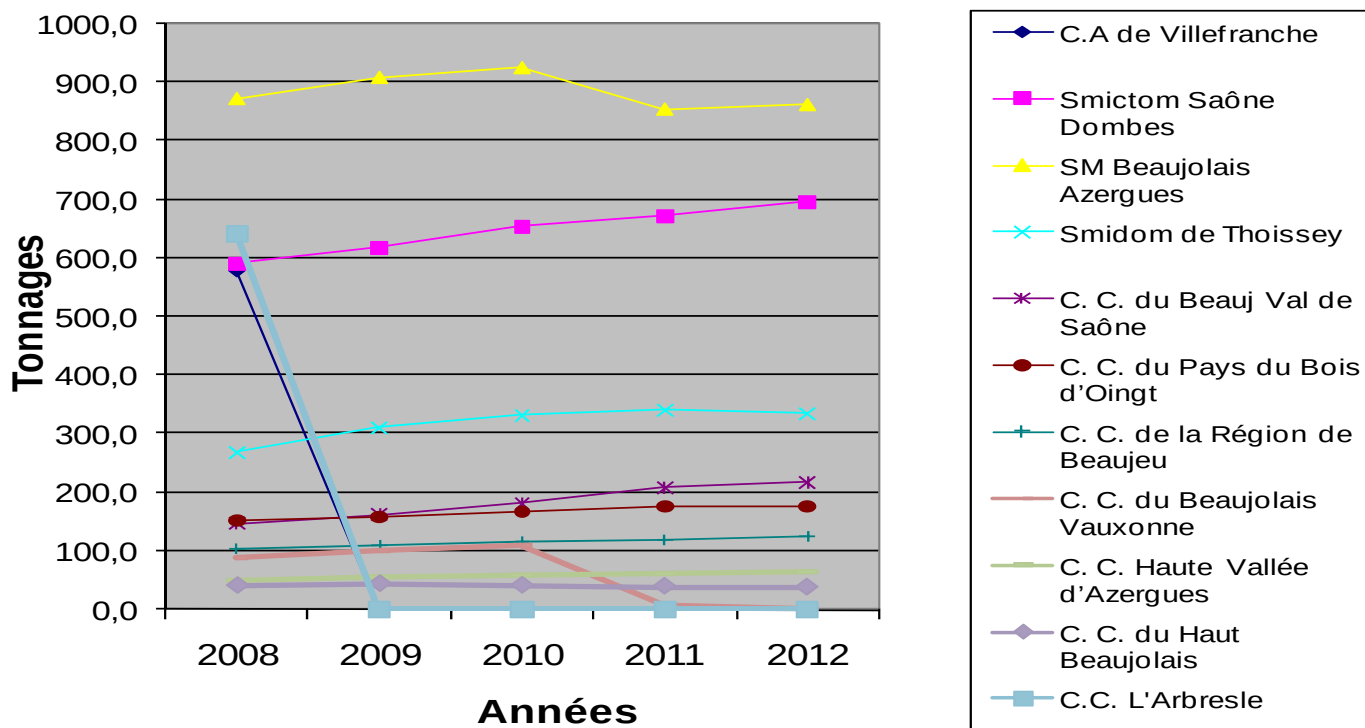
Les quantités collectées ont augmenté faiblement par rapport à 2011.

Evolution des tonnages de Collecte Sélective 2006 - 2012

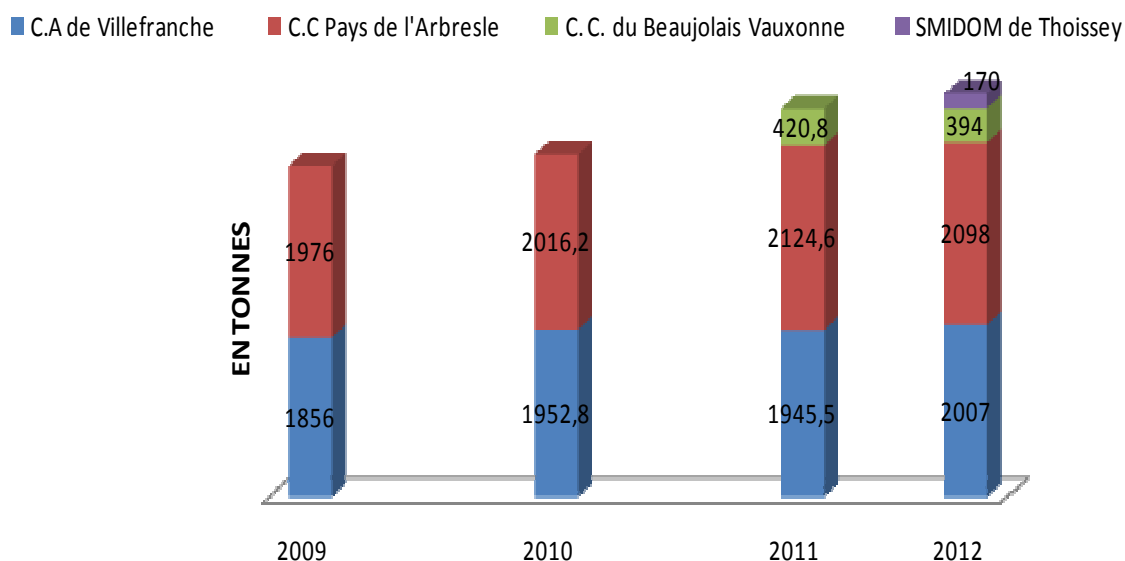


En 2012, on constate une baisse de la collecte des emballages légers au détriment d'une augmentation de la collecte des multimatériaux.

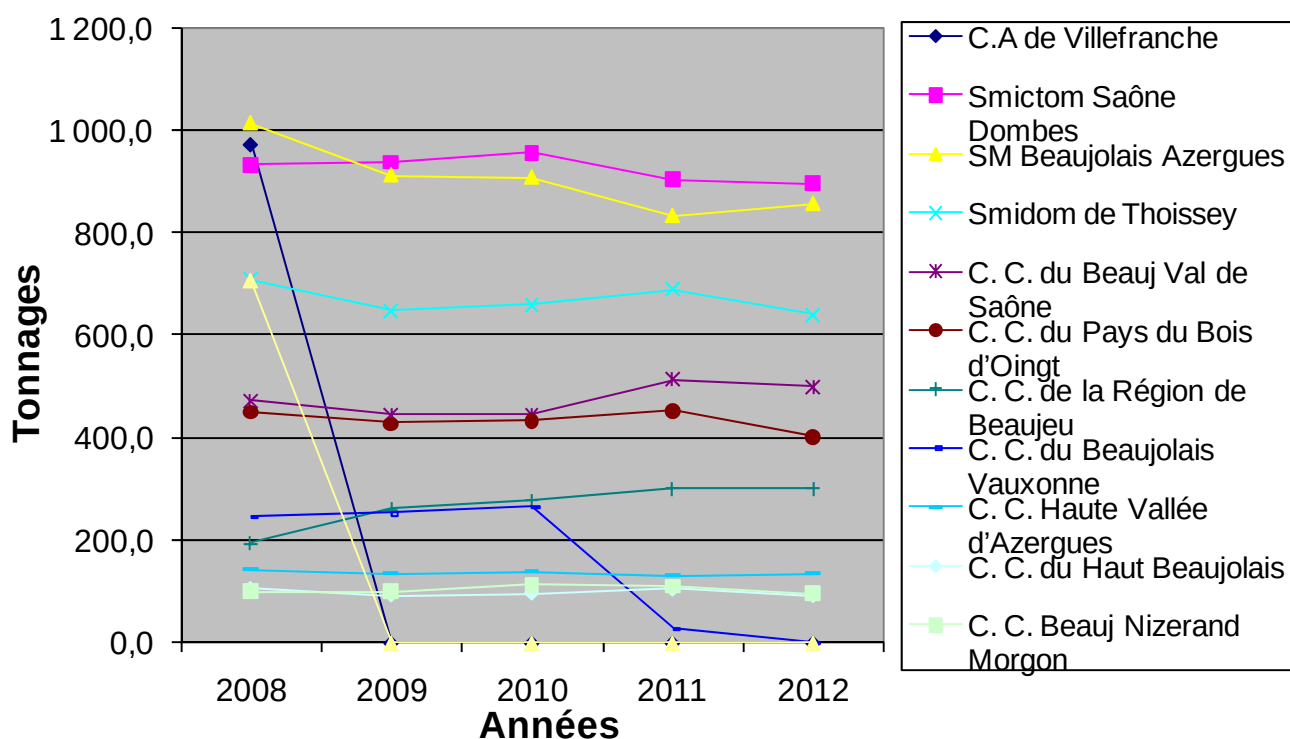
Evolution des Emballages Légers



EVOLUTION DES MULTIMATERIAUX



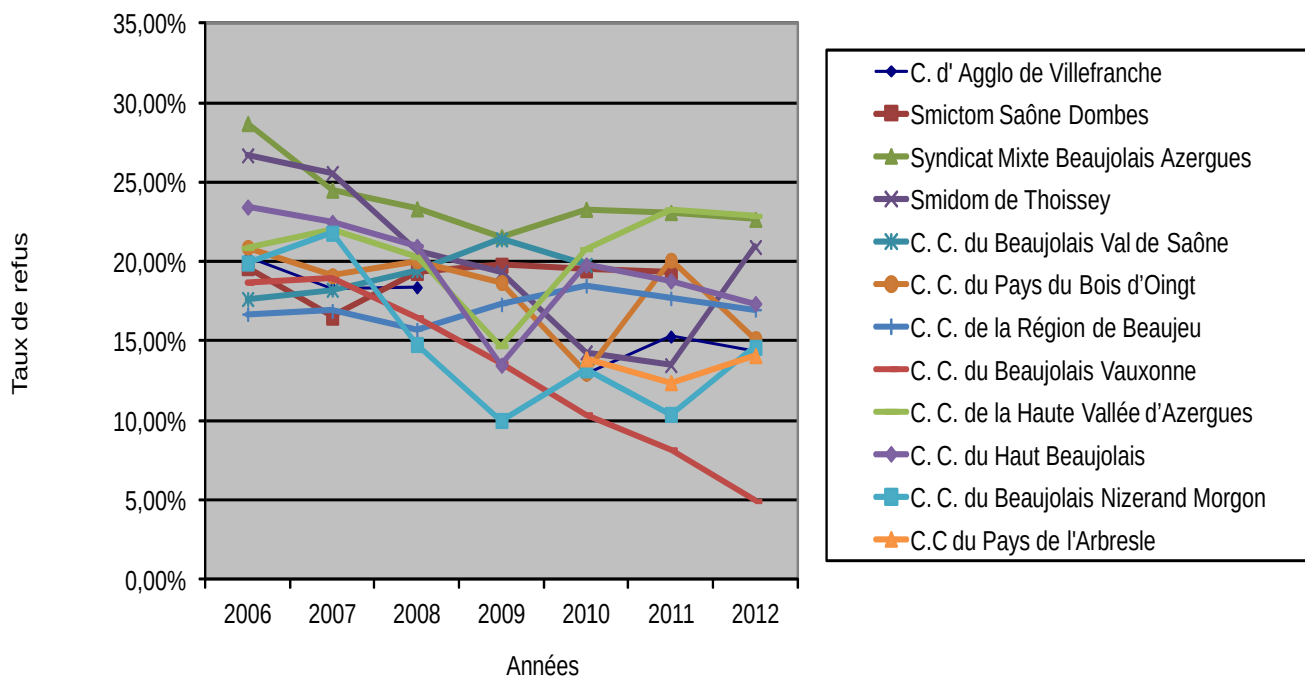
Evolution des journaux magazines



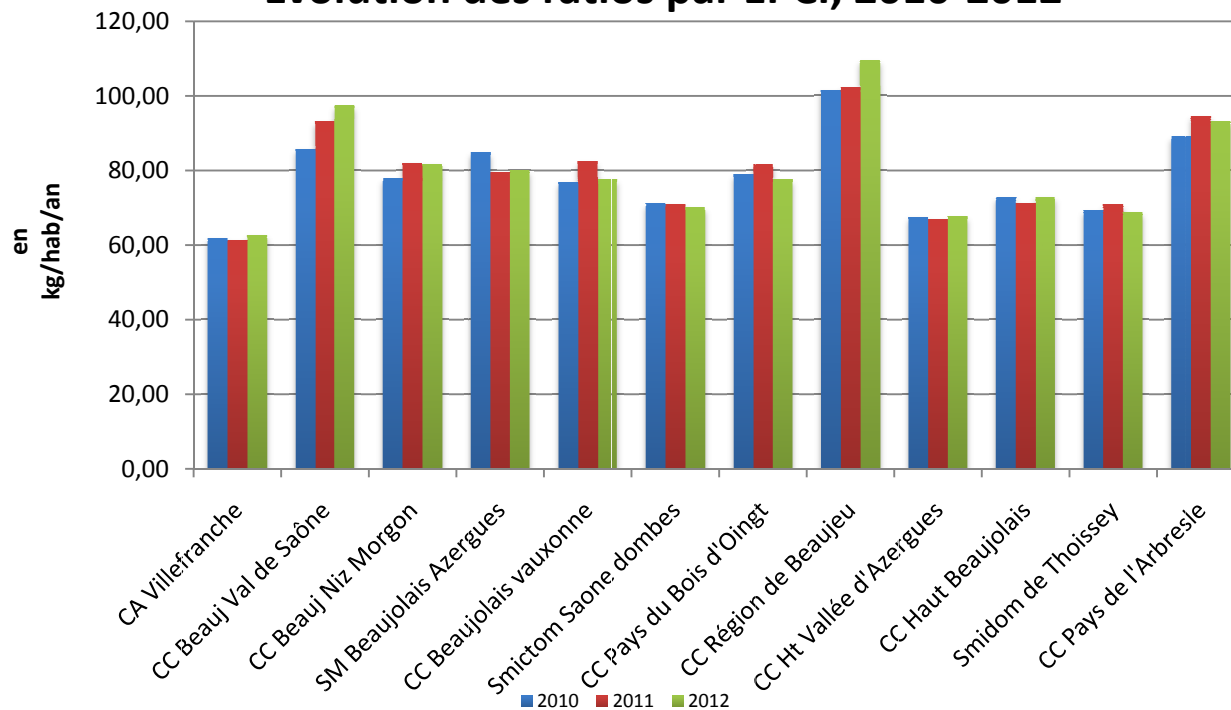
Pour tous les tonnages de collecte d'emballages, il s'agit des poids entrant au centre de tri. Pour être juste il convient de retirer de ces chiffres les refus de tri qui sont traités à l'usine d'incinération.

En 2012, le taux de refus de tri moyen des emballages légers des adhérents du SYTRAIVAL est de 19.8 % en légère augmentation par rapport à 2011. Il faut noter que le taux de refus pour les emballages en mélange avec les journaux magazines est plus faible entre 12 et 14 %.

Evolution du taux de refus



Evolution des ratios par EPCI, 2010-2012



Les performances de collecte sélective des différents EPCI (verre, papiers, emballages légers et multimatériaux) se situent entre 62 et 109 kilogrammes par an et par habitant. La performance moyenne du SYTRAIVAL est de 79.90 Kg/an/hab (chiffre légèrement supérieur au 78 Kg/an/hab constaté par Eco-

Emballages au niveau national pour les territoires de typologie « semi-rurale »).

En complément de la collecte sélective, la collecte des Déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E) a été mise en place en 2007 dans les déchèteries situées sur le territoire du SYTRAIVAL. La mise à disposition des contenants et la collecte en déchèterie sont à la charge de l'éco organisme ERP. Les D3E ainsi collectés sont démantelés avant recyclage de leurs différents composants et matériaux.

EVOLUTION TONNAGES D3E, 2008 / 2012

Tonnages	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012
Gros Electro Ménager Hors Froid	432	490	555	556	508	-9%
Gros Electro Ménager	263	284	263	372	347	-7%
Ecrans	358	323	292	567	462	-18%
Petits Appareils en Mélange	397	410	590	631	597	-5%
TOTAL D3E	1450	1507	1700	2126	1914	-10%

Le taux de valorisation, incluant le réemploi (appareils entiers et composants), la valorisation matière et la valorisation énergétique s'élève à 87 % pour l'année 2012.

2012	Taux de valorisation (en %)	Bilan matière (en tonnes)			
		Réemploi (en t)	Valorisation matière (en t)	Valorisation énergétique (en t)	Elimination (en t)
Gros Electro Ménager HF	81,6	1,5	385	30	92
Gros Electro Ménager	93,8	0,6	277	48	21
Ecrans	86,9	1,1	380	21	59
Petits Appareils en Mélange	86,1	3,4	468	46	80
TOTAL D3E	87,1	6,6	1 510	145	252

C. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Synthèse générale des comptes

	Résultat exercice 2011	Résultat clôture 2011	Résultat exercice 2012	Résultat clôture 2012
<u>Budget Principal</u>				
- investissement	2 156.2	163 564.01	- 34 761,70	128 802,31
- exploitation	- 10 605.8	131 399.84	- 1 146,94	130 252,90
	Total principal	294 963.85	Total principal	259 055,21
<u>Budget Régie</u>				
- investissement	-655 040.19	703 007.97	- 897 481,02	- 194 473,05
- exploitation	1 173 952.57	4 424 490.46	761 896,14	5 186 386,6
	Total régie	5 127 498.43	Total régie	4 991 913,55
<u>Budget Compost</u>				
- investissement	66 148.75	1 216 953.44	149 129,34	1 366 082,78
- exploitation	49 184.02	425 321.81	71 115,01	496 436,82
	Total compost	1 642 275.25	Total compost	1 862 519,6
<u>Budget Collecte</u>				
- investissement	0	104 146.61	- 170	103 976,61
- exploitation	79 471.6	574 832.16	1 012 722,23	1 587 554,39
	Total collecte	678 978.77	Total collecte	1 691 531,00
<u>Budget CET 3</u>				
- investissement	-1 141,77	36 204.52	-1 141,80	35 062,72
- exploitation	-16 573,91	1625.18	41 606,00	43 231,18
	Total cet3	37 829.70	Total cet3	78 293,9
	TOTAL GENERAL	7 781 546 €	TOTAL GENERAL	8 883 313,26 €

2. Prix des prestations

Il est rappelé que ces tarifs équilibrent la totalité du service. Le Sytraival est un établissement public sans fiscalité ni participation des collectivités autres que le coût à la tonne du service.

Ces prix couvrent l'intégralité du coût investissement (amortissement et emprunt) et exploitation (administration et prestations).

En 2009, une taxe globale pour activité polluante (TGAP) a été ajoutée à l'usine d'incinération et une évolution de cette taxe a été fixée pour les années avenir.

a) usine d'incinération

LIBELLE RUBRIQUE	Rappel tarifs 2011 Hors taxes	Montant proposé pour 2012 en € Hors taxes	Montant proposé pour 2012 en € TGAP comprise	Variation compris TGAP
Déchets ménagers : Accueil usine d'incinération membres du syndicat mixte : - Collectivités adhérentes exploitation - Collectivités non adhérentes au syndicat mixte - apports selon notre demande	 90* 105* 93*	 90,8* 106,8* 93,8*	 94 110 97	 0% 0% 0%
Boues de station	112,5*	113,3*	116.5	0%
Déchets industriels assimilés	127*	127,8*	131	0%
Déchets industriels en régie	134*	136,8*	140	0%
Déchets hospitaliers** (tarif dégressif en fonction du tonnage)	363**	363,8**	373.52	0 %
TGAP A AJOUTER : *3.2 € par tonne et ** 10,52 €/t en 2011				

b) plate-forme de compostage :

Déchets en provenance des déchetteries	43.6	43.60	0%
Autres déchets verts reçus sur la plate-forme	44.1	44.10	0%

c) centre d'enfouissement technique à Arnas :

Déchets en provenance des déchetteries	5.0	5.0	0%
Autres déchets inertes	5.3	5.3	0%

d) collecte sélective :

Journaux magazines	0	0	0%
Tri emballages légers en vrac	225	225	0%
Tri emballages légers en sac	251,3	251.3	0%
Tri emballages en mélange JRM en vrac	149	149	0%
Tri emballages en mélange JRM en sac	149	149	0%
Refus de tri	90*	90*	0%
Verre	17,5	17,5	0%

e) CET Saint Etienne sur Chalaronne :

	Hors TGAP et hors tva		TGAP comprise	Variation compris TGAP
Inertes gravats	5.3*	5.3*	25.3	13.5%
Déchets inertes en provenance des déchetteries	5.0	5.0	5.0	0%
Encombrants	62*	62*	82	3.8%
DIB Déchets assimilés OM	91*	105*	125	15,7%
Amiante en alvéole dédiée	100*	100*	120	2.6%
*TGAP A AJOUTER 20 €/T certification Iso 14001 (au lieu de 17 €/t en 2011)				

3. Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat :

	Nom de la société	Montant de la prestation
Transfert St Etienne en Chalaronne	LBDI	58 555 €
Transfert Fleurieux sur Arbresle + Tarare	SITA	112 907 €
Transfert des OM de la Région de Beaujeu	LBDI	41 220 €
Transfert des OM de CC Hte Vallée d'Azergues	SITA	20 945 €
Transfert des OM de CC Haut Beaujolais	LBDI	4 032€
Transfert des OM du Pays du Bois d'Oingt	ISS	16 560 €
Transfert des OM du Pays du Bois d'Oingt	GONNET	11 012 €
Remboursement transfert OM aux EPCI		175 000 €
Collecte, Transport et tri des journaux magazines	VEOLIA GUERIN	193 000 €
Transport et tri du verre	GUERRIN	410 000 €
Transport et tri des emballages légers et des journaux magazines	VEOLIA	921 570 €
Exploitation de l'usine d'incinération	CIDEME	5 743 000 €
Exploitation du réseau de chaleur	COFELY	240 000 €
Exploitation de la plate-forme de compostage	VEOLIA TARVEL	375 400 €
Compostage des déchetteries	BIODE	153 000 €
Compostage des déchetteries	BANEINS	175 000 €
Exploitation du Centre de stockage de déchets ménagers de St Etienne en Chalaronne et broyage des encombrants	SERPOL	328 400 €
Exploitation du centre de valorisation et de stockage des déchets inertes	Gonnet	0

4. Aides accordées à l'investissement en 2012 :

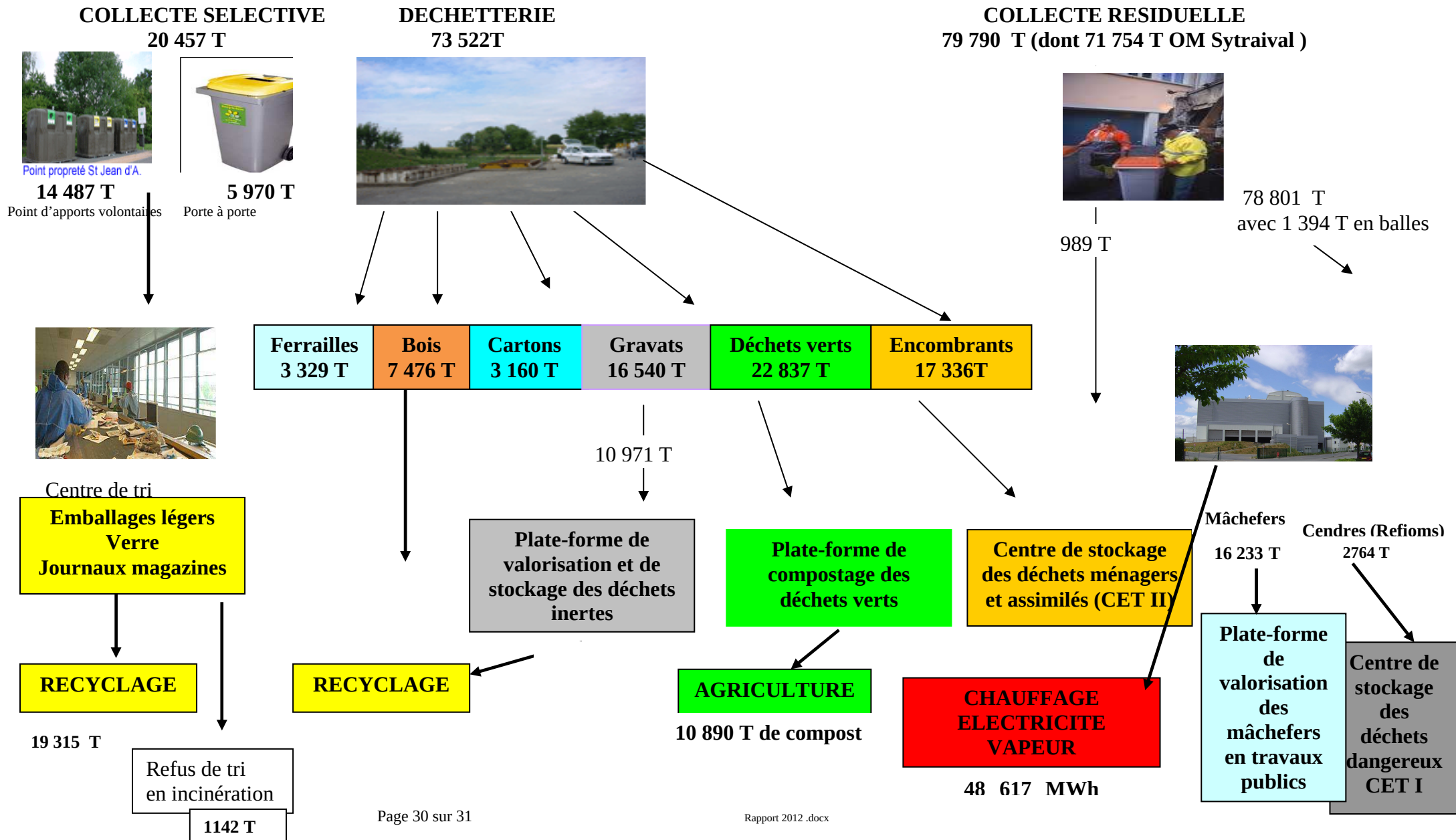
5. Recettes de valorisation :

	Quantité en MWh		Recette		Variation de recette
	2011	2012	2011	2012	
Electricité	14 837	20 166	896 600 €	703 615 €	-27%
Chaleur	17 671	27 106	1 176 446 €	1 578 700 €	+ 34 %
Vapeur en STEP	3 433	1 345	105 000 €	86 472 €	- 18 %
	Quantité en Tonnes		Recette		
Matières Collecte sélective	20 309		1 170 000 €	1 294 330 €	+ 11 %

6. Indicateurs financiers

- Charges frais généraux sur dépenses d'exploitation = 2 %
- OM et assimilés : coût moyen à la tonne traité à l'usine d'incinération ou au centre de stockage est de 100 € /t (recette vente énergie déduite).
- Déchets verts : coût moyen de traitement est de 44 € /t.
- Collectes sélectives :
 - Verre (collecte+ tri et recyclage) : 47 €
 - Journaux magazines (collecte + tri et recyclage) : 57 € /t
 - Emballages légers (tri et recyclage) : 237 € /t
 - Multi matériaux (tri et recyclage) : 151 € /t
- Inertes de déchèteries : coût moyen de tri et concassage est de 8 €/t

3 RECAPITULATIF DES FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS



4 CONCLUSION

En 2012, le tonnage des ordures ménagères résiduelles est comparable à 2011, alors que les années précédentes on constatait une baisse de 2% par an.

Afin d'optimiser la valorisation énergétique de l'unité de Villefranche sur Saone, la baisse des tonnages est compensée par des déchets qui allaient précédemment en centre de stockage comme les encombrants broyés ou les balles d'ordures ménagères. Ces nouveau flux représentent 6% du tonnage traité et permettent d'optimiser la vente de chaleur et d'électricité qui représentent en 2012 une recette de 28.5 € par tonnes de déchet traité.

Par ailleurs, la collecte sélective augmente faiblement de 0,7% par rapport à 2011. Des objectifs et des actions sont en cours afin d'augmenter les taux de collecte notamment sur le verre.

En 2011, le Sytraival a signé le contrat barème E d'Eco emballage permettant aux collectivités adhérentes d'obtenir des soutiens financiers plus importants. Par ailleurs les tarifs de vente des matériaux triés ont été renégociés. Le soutien versé par Eco emballage a augmenté de 17% par rapport à 2011 (2 153 983 €) soit 7.2 €/habitant et plus de 515 000 € de recette liée à la revente des matériaux ont été versés aux EPCI adhérentes.

L'importance des consignes de tri transmises à l'utilisateur est considérable car elle permet de faire bénéficier aux collectivités adhérentes la gratuité du service de collecte et de tri des journaux magazines et des reversements en subventions d'Eco emballage et de revente des matériaux plus importants.